

N°26-2018

Séance du mardi 10 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	36	36

Date de la convocation
03 avril 2018

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

--

et publication

12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi dix avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Etaients présents : **BOURROUILLAN :** BRAZZALOTTO Michel, **CAUPENNE d'ARMAGNAC :** ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, **CRAVENCERES :** MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), **ESPAS :** CAZERES Pierre, **LE HOUGA :** FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, **LANNE SOUBIRAN :** IMBERT Yves, **LAUJUZAN :** Aoustou Frédéric, **LOUBEDAT :** SEMPE Bernard, **LUPPE-VIOLLES :** ETTORI-DABAT Jean-Pierre, **MAGNAN :** DUCLAVE Jean, **MANCIET :** CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et GARBAY Stéphane, **MONGUILHEM :** DUCERE Jean, **MONLEZUN D'ARMAGNAC :** BENESSIA Christiane, **MORMES :** TARTAS Régis, **NOGARO :** PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, COMBRES Roger, **PERCHEDE :** MARIN Alain, **SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC :** SAINT-MARTIN Thierry, **SAINT-GRIEDE :** SAINT-PE Anne-Marie, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC :** ARTIGOLE Eric, **SALLES d'ARMAGNAC :** HEBERT Benoît, **SION :** DUPUY-MITERRAND Elisabeth, **SORBETS :** LAMOTHE Laurent, **TOUJOUSE :** TARTAS Jacques, **URGOSSE :** BARRAIL Bernard.

Absents excusés : **ARBLADE-LE-HAUT :** VERRIER Jean-Marie **CRAVENCERES :** DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), **MANCIET :** SOULES Philippe, **NOGARO :** MARQUE Magali et LARRIEU Edith.

Absents : **BETOUS :** MENGELLE Jean-Marie ; **NOGARO :** LAPEYRE Josiane.

OBJET DE LA DELIBERATION : Enfance Jeunesse, subvention d'équilibre au CLAN dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle les crédits provisionnés au Budget Prévisionnel 2018 pour accompagner la mission déléguée au CLAN dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à savoir 218 500 euros. Elle indique que cette proposition a fait l'objet d'une présentation en commission finances préalablement à son inscription au budget prévisionnel.

A ce jour, les éléments communiqués par le CLAN font apparaître dans les éléments budgétaires prévisionnels une subvention à hauteur de 210 000 euros versée mensuellement. Aussi, le montant inscrit laissera une possibilité de réajustement si le besoin était constaté en cours d'année, notamment dans l'hypothèse d'actions de développement inscrites dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

Par ailleurs, la convention en vigueur avec le CLAN arrivant à échéance le 29 avril prochain, Madame la Présidente propose de signer un avenant permettant de reconduire la convention dans les mêmes termes jusqu'au 31 août 2018.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE :

- le versement d'une subvention d'équilibre pour 2018 sur la base de 210 000 euros au CLAN dans le cadre des missions confiées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, un réajustement restant possible en fin d'exercice dans la limite des 218 500 euros provisionnés,
- la signature d'un avenant à la convention signée avec le CLAN pour accompagner le Contrat Enfance Jeunesse,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth Dupuy-Mitterrand

Elisabeth DUPUY-MITERRAND.